Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le
ID : 035-213503386-20260209-D003_2026-DE

COMMUNE DE TORCÉ

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09 février 2026

L'an deux mil vingt-six, le neuf février à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Yannick Fouet, maire.

Etaient présents : M. Yannick Fouet, M. Gérard Pairel, Mme Bernadette Reucheron, M. Denis Planchais, Mme Anne-Françoise Marion, M. Gaëtan Huline, Mme Wennaële Marion, M. Jean-Jacques Pirot, Mme Céline Le Dortz, M. Emmanuel Heinry, Mmes Myriam Doudet, Séverine Renaux, Nathalie Lebreton, MM. Dominique Perette, Julien Bétin.

Etaient absents : Néant

Date de convocation : 04 février 2026

Nombre de conseillers

- en exercice : 15
- présents : 15
- votants : 13
- exclu : 02
- absents : 00
- pouvoirs : 00

Mme Bernadette Reucheron a été nommée secrétaire.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

003-2026 | FINANCES – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2026

Madame Céline Ledortz et M. Gérard Pairel étant directement ou indirectement intéressés par l'affaire, sont invités à quitter la salle pour ne pas prendre part au vote.

Madame Anne-Françoise Marion présente le tableau des subventions proposé par la commission finances pour l'année 2026 :

Nom de l'association	Montant
Club de la détente - Entretien chemins randonnées	350,00 €
APEL	1 850,00 €
AFR-CSF Torcé - *paiement au trimestre*	32 000,00 €
St Médard Torcé Volley-Ball	2000.00 €
Torcé Vergéal Football Club	1 500,00 €
Torcé Fitness Club	1 000,00 €
Torcé en Fête	2 500,00 €
Lez'arts Torce A Vergeal Vice Versa	1 000,00 €
Burkina 35	300,00 €
Les copains ont du cœur	200,00 €
Amicale cantonale donneurs de sang	45,00 €
ADMR Argentré du Plessis	100,00 €
La prévention routière	60,00 €
Bistrot Mémoire (Alzheimer)	60,00 €
Episol Vitré	250,00 €
Misson catholique sœurs de Rillé	150,00 €
TOTAL	**43 365, 00 €**

.../...

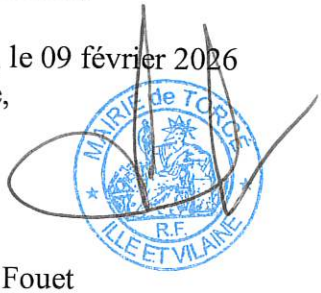
Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le
ID : 035-213503386-20260209-D003_2026-DE

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal adopte le tableau des subventions 2026 ci-dessus. Les sommes nécessaires au paiement desdites subventions seront inscrites au budget primitif 2026.

Pour extrait conforme,
Fait et délibéré,

A Torcé, le 09 février 2026
Le maire,



Yannick Fouet